

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES CHARGÉE
DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES
CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME
PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS
OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/CONF.III/7/Add.4
CCW/GGE/XV/6/Add.4
13 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Genève, 7-17 novembre 2006
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Présentation du rapport du Groupe d'experts
gouvernementaux

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DES ÉTATS PARTIES
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE
L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES
EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

**Quinzième session
Genève, 28 août-6 septembre 2006**

Additif

Programme de travail provisoire de la Grande Commission I

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DE
LA GRANDE COMMISSION I**

Date	Point de l'ordre du jour	Intitulé
Jeudi 9 novembre 2006 10 h 00-13 h 00	1	Ouverture de la session par le Président.
	2	Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés. Déclarations générales au sujet de propositions nouvelles.
Vendredi 10 novembre 2006 10 h 00-13 h 00	3	Examen des solutions qui pourraient être adoptées pour promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés ¹ .
Mardi 14 novembre 2006 10 h 00-13 h 00	4	Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés:
	4 a)	Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés;
	4 b)	Établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention.
Mercredi 15 novembre 2006 10 h 00-13 h 00	5	Examen de la question des systèmes à laser.
	6	Examen des questions de procédure et suivi.
	7	Questions diverses.
	8	Conclusions.

¹ Eu égard au mandat donné au paragraphe 32 du document CCW/MSP/2005/2, daté du 14 février 2006.